



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

**DÉCISION RELATIVE À LA COMPOSITION  
DU CHS-CT RÉGIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Occitanie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu les décisions relatives à la composition du comité hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole de Midi-Pyrénées du 30 janvier 2015 et du 23 novembre 2016 ;

décide :

**1°) La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole de Midi-Pyrénées est modifiée comme suit :**

**a) Représentants de l'Administration**

- M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant

## **b) Représentants des personnels**

### **\* Au titre du FSU-SYAC CGT**

#### **Membres titulaires**

- M. Ludovic ARBERET  
EPLEFPA Vic-en-Bigorre
- Mme Florence MAZENQ  
EPLEFPA Villefranche-de-Rouergue
- Mme Nadia BAÏTICHE  
EPLEFPA Auch
- Mme Corine LORRAI  
EPLEFPA Tarn-et-Garonne
- Mme Sylvie VERDIER  
EPLEFPA Vic-en-Bigorre
- M. Olivier GAUTIÉ  
EPLEFPA Toulouse-Auzeville

#### **Membres suppléants**

- Monsieur Michel ROCH  
EPLEFPA Tarn-et-Garonne
- Mme Virginie DALOUS  
EPLEFPA Figeac
- Mme Christine DAIRE  
EPLEFPA Tarn-et-Garonne
- Mme Anne BAUMANN  
EPLEFPA Saint-Gaudens
- Mme Anne PUJOS  
EPLEFPA Toulouse-Auzeville
- Mme Catherine BENET  
EPLEFPA Toulouse-Auzeville

### **\* Au titre de l'UNSA**

#### **Membre titulaire**

- Mme Claire LATIL  
EPLEFPA Tarn
- M. Franck LEMAIRE  
EPLEFPA Saint-Affrique

#### **Membre suppléant**

- M. Marc DRAY  
EPLEFPA Cahors
- M. Yves GREZES  
EPLEFPA Saint-Affrique

### **\* Au titre de Force Ouvrière**

#### **Membre titulaire**

- M. Emmanuel CHARASSE  
EPLEFPA Tarn

#### **Membre suppléant**

- Mme Martine SERIN  
EPLEFPA Tarn

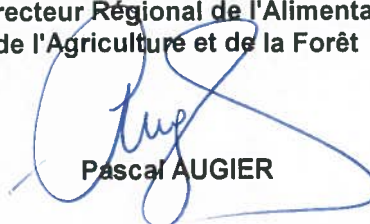
**Assistent aux réunions**

**c) Membres de droit à titre consultatif**

- Le Médecin de prévention, site de Toulouse
- L'Inspecteur santé et sécurité au travail, site de Toulouse
- Le Représentant des agents de prévention SST des EPLEFPA de Midi-Pyrénées,
- L'Assistant-e social-e de la DRAAF, site de Toulouse

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2017

**Le Directeur Régional de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt**



Pascal AUGIER